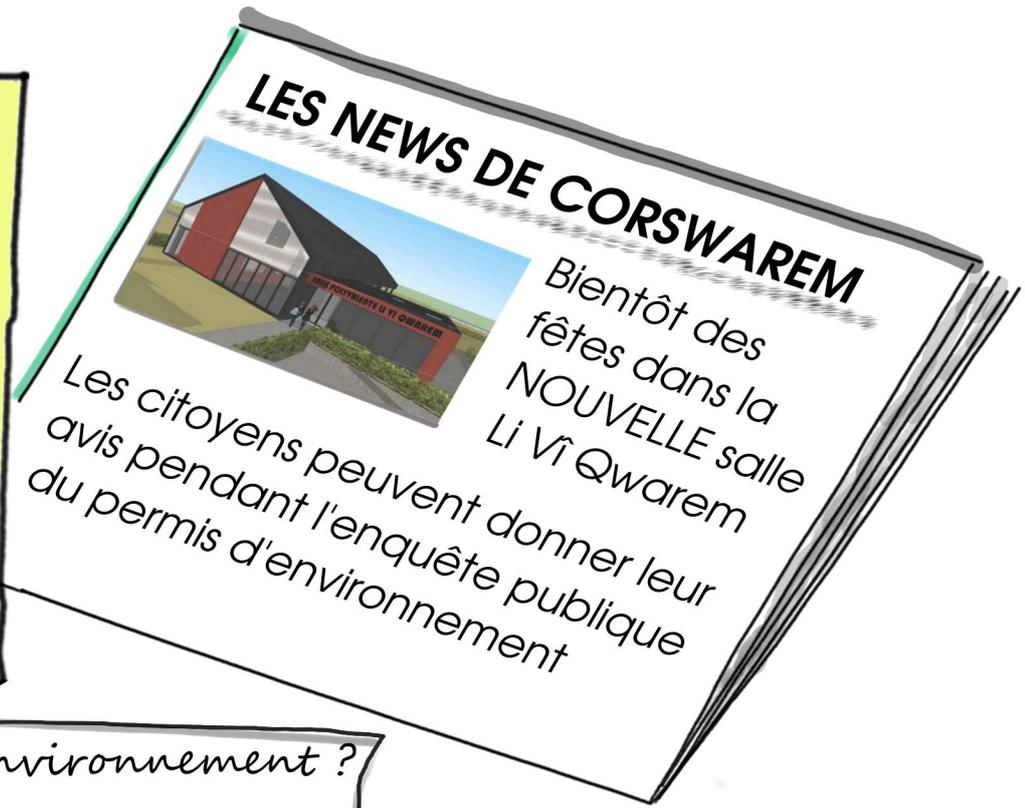


Enquête publique

Salle de fêtes
Li Vî Qwarem

320 personnes
Chapiteau
8 places de parking
Citerne de gaz 5000L

Réponse avant le 14/01



? ? Permis d'environnement ?
? ? Enquête?
? KESAKO ?



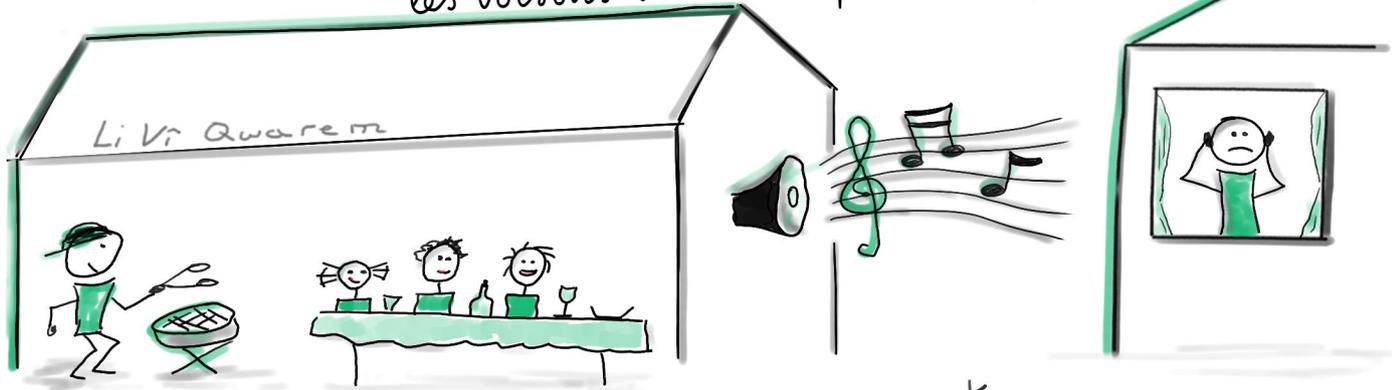
Chouette
Une salle pour
les Berloziens



Le permis d'environnement (permis d'exploiter) doit être demandé AVANT de débiter une activité à risque pour l'environnement ou nuisible pour le voisinage

Oui... mais

les voisins ne seront plus tranquilles



C'est le moment de donner mon avis
J'écris, je réponds à l'enquête publique



Date Limite: 14 janvier

Nom Prénom
Adresse

Collège communal
Rue Antoine Dodion, 10
B-4257 **BERLOZ**

Berloz, le janvier 2020

Madame la Bourgmestre,
Madame et Messieurs les Échevins et Président du CPAS,

Par la présente, je souhaite réagir à l'enquête publique concernant la salle de spectacles Li Vi Qwarem.

Je demande que le collège impose des conditions très sévères d'exploiter afin de limiter les nuisances :

- La nouvelle salle est implantée en retrait, au cœur d'un quartier d'habitation (Rue de l'Église, Rue de la Forge, Rue F. Mathot et Ruelle de l'Église). Le bruit va inévitablement atteindre les maisons et jardins. Afin de limiter les nuisances, les portes et fenêtres de la salle devraient rester fermées lors des activités, en particulier en été lorsque les fenêtres des riverains sont ouvertes et que ceux-ci profitent de leur jardin.
- Dans le projet, un espace est prévu afin d'accueillir un chapiteau. Cette extension ne doit pas être permise, elle conduirait à générer du bruit directement à l'extérieur ainsi qu'à imposer l'ouverture des portes. Par ailleurs, augmenter le nombre de visiteurs augmenterait les risques et nuisances.
- Une salle de fête pour maximum 150 personnes existe déjà, avec 12 places de parking (2 devant et 10 à l'arrière). Lors de son usage, le stationnement dans la rue est déjà problématique. Le nombre de places de parking du projet s'élève à 8, pour maximum 320 visiteurs. Un dépose-minute est projeté, mais il n'existe pas de zone de stationnement à proximité. Du stationnement « sauvage » va donc inévitablement à nouveau se produire. La rue de l'Église est étroite et sans trottoir. Des aménagements devraient être réalisés aux abords afin de limiter le stationnement à un seul côté de la voirie et ainsi garantir une largeur de passage suffisante pour voitures et piétons et permettre l'accès éventuel des véhicules de secours, vers la salle et vers les maisons voisines.
- L'implantation de la nouvelle salle dans la zone de cour et jardins donne une vue directe sur l'arrière des habitations voisines. Ceci affecte l'intimité des habitants, dans leur maison et dans leur jardin. Des brises vues devraient être placés rapidement.
- L'implantation en retrait et la configuration de l'espace ne permettent pas de visualiser depuis la rue les activités à l'arrière du bâtiment. Du vandalisme est à prévoir. Afin de limiter l'accès à la salle, à son arrière et aux terrains des voisins, une clôture devrait être installée à front de rue.

Cordialement.

Nom et Signature